

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 
ID : 004-210402186-20260321-DE_0002_2026-DE

CONSEIL MUNICIPAL THORAME BASSE - COMMUNE

Séance du samedi 21 mars 2026

Date de la convocation: 16/03/2026

Membres en exercice : 11

vingt et un mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert LIAUTAUD

Présents : 10

Présents : Caroline CHAILLAN, Robert LIAUTAUD, Yvette ROSSO, Jean-Louis SCHIELOTTO, Eliane VERDINO, Grégoire MIGUEL, Aalin LALANNE, Martine BONALD, Paul OLIVER, Nathalie DESANGLOIS

Votants : 11

Pour : 10

Représentés : Patricia NAVARRETE représentée par Caroline CHAILLAN

Contre : 0

Excusés :

Abstentions : 1

Absents :

Secrétaire de séance : Caroline CHAILLAN

Objet: Fixation du nombre d'adjoint - DE_0002_2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2113-1 et L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelé à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 
ID : 004-210402186-20260321-DE_0002_2026-DE

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création de 3 postes d'adjoints.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24, Rue Breteuil - 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Robert LIAUTAUD

